



17^{ème} Assemblée Générale

Procès – verbal

<u>Date :</u>	Jeudi 21 mars 2019
<u>Lieu :</u>	Hôtel de Ville Salle des Sociétés, rez-de-chaussée Grand Rue 7 - 1630 Bulle
<u>Présents :</u>	30 membres actifs y compris le Comité 16 membres passifs
<u>Excusés :</u>	7 membres actifs 2 membres passifs
<u>Sans réponse :</u>	78 membres actifs 38 membres passifs
<u>Procès-verbal :</u>	M. Pierre-Alain Beauverd



Ordre du jour de l'Assemblée générale

18 h 15 ASSEMBLEE GENERALE

1. Ouverture et salutations par le vice-président de l'AFSR (Claude Ravenel)

Le Comité vous remercie, chers collègues et amis, de consacrer cette soirée pour l'association et vous présente ses meilleures salutations. Nous remercions « Eau Sud », tout particulièrement M. Castella de nous accueillir ici à Bulle, dans la verte Gruyère et de nous mettre à disposition les locaux où nous nous trouvons pour notre 17ème assemblée générale.

Nous le remercions aussi pour sa participation à l'apéritif dinatoire qui suivra.

En préambule à l'assemblée qui va suivre, nous souhaitons honorer les mémoires de M. Jean-Marc Nicolet, directeur de l'entreprise SOAGESMAT, qui nous a quitté le 17 mai 2018, ainsi que de M. Konrad Schmied, Président du SBV, qui nous a quitté le 15 février dernier.

Claude Ravenel demande à l'assemblée de se lever pour une minute de silence en leur mémoire.

2. Nomination de 2 scrutateurs

MM. Sylvain Volbert et Luciano Piceni se sont portés volontaire pour cette mission, nous les en remercions.

3. Liste des présences (signatures de la feuille de présence)

A ce jour l'AFSR compte 115 membres actifs :

Ayant répondu « présent » au sondage :

Présents à l'AG (sur liste de signatures) : 30 y compris membres du Comité.

Excusés : 7

Sans réponse : 78

Membres passifs 56, dont 2 communes et 5 grands services :

Ayant répondu « présent » au sondage : 19

Présents à l'AG (sur liste de signatures) : 16

Excusés : 2

Sans réponse : 38



4. Ordre du jour de l'AG

Claude Ravenel demande à l'assemblée si tout le monde a reçu l'ordre du jour envoyé avec la convocation de l'AG, apparemment c'est le cas.

Toutefois il demande à l'assemblée d'apporter une modification à l'ordre du jour de celui-ci et propose de déplacer le point 15 "Adhésions / Démissions" au 14 et le point 14 "Election d'un(e) membre du comité, ainsi que d'un(e) président(e)" au point 15.

Il demande aussi si quelqu'un veut faire d'autres modifications ou à des questions ?

A voire ce n'est pas le cas et demande d'approuver la décision à main levée.

Favorable : 21

Défavorable : 0

Abstention : 1

5. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 09.03.2018 (à disposition sur votre site : www.fontainiers.ch)

L'AG ne demande pas la lecture du PV de 2018, acceptation à main levée.

Favorable : 21

Défavorable : 0

Abstention : 1

Le PV 2018 est adopté sans remarque par l'Assemblée.

6. Rapport du Vice-Président

Claude Ravenel nous lit son rapport :

Mesdames, Messieurs, chère collègues et amis,

L'année 2018 fût riche en événement pour les membres du comité, car en plus des 20 séances ayant eu lieu entre les mois de janvier et décembre, ceux-ci se sont rencontrés à plusieurs reprises pour représenter l'AFSR avec l'aide de quelques membres dans diverses régions de Suisse :

Aqua Pro à Bulle du 07 au 09 février, Inma Junco, Sylvain Volbert, Antoine Sordi, Luciano Piceni et moi-même, sans oublier la commission qui a œuvré pour la préparation et la tenue du stand.

- AG 2019 le 15 mars à Cossonay, comité in corpore.
- Membre du Jury pour le concours du Merleau d'Or organisé par la SSIGE, Sylvain Volbert.
- Remise des brevets des Fontainiers aux Rasses, Sylvain Volbert et P-A Beauverd.
- AG SBV les 08 et 09 juin à Schaffhouse, Sylvain Volbert et P-A Beauverd.



- Fête de l'eau à Soulce (JU), du 29 juin au 1^{er} juillet, Inma Junco, Sylvain Volbert, P-A Beauverd, Mario Sapupo, Antoine Sordi et moi-même, sans oublier Gregory Jeannerat fontainier de la Commune mixte de Haute-Sorne.
- Accueil café-croissant pour les membres du SBV lors de leur sortie d'automne aux mines de sel de Bex le 20 septembre, Sylvain Volbert, P-A Beauverd, Antoine Sordi, Luciano Piceni, Alain Bleuer et moi-même.

Claude Ravenel tient à remercier ici ses collègues du comité pour leur précieuse collaboration, sans qui tout ceci n'aurait pas pu être réalisé. Un grand merci à vous tous pour votre engagement et votre dévouement pour l'Association.

Le Vice-Président passe maintenant la parole à M. Patrick Graber pour le point n° 7, pour la présentation de son rapport.

7. Rapport du caissier

Rapport présenté, pour les comptes 2018, par notre caissier M. Patrick Graber.

(Voir à la fin du PV « Comptes 2018 et budget 2019 »)

Patrick Graber donne la parole à M. Daniel Schneider en tant que vérificateur des comptes.

8. Rapport des vérificateurs des comptes

Les comptes ont été contrôlés et approuvés le 6 mars 2019 par MM. Daniel Schneider et Gérald Mayor.

Le rapport des vérificateurs est lu à l'Assemblée par M. Daniel Schneider. Il remercie l'exactitude des comptes ainsi que le travail accompli.

Le Caissier remercie MM. Daniel Schneider et Gérald Mayor qui ont assumés la tâche de vérificateur.

9. Adoption des comptes 2018

Le Vice-Président demande à l'assemblée d'accepter les comptes par votation à main levée et de donner décharge au caissier, aux vérificateurs des comptes et au Comité.

Adoption des comptes 2018 par votation de l'AG à main levée.

Favorable : 21

Défavorable : 0

Abstention : 1

Les comptes 2018 sont acceptés par l'assemblée.



10. Elections des vérificateurs des comptes

Le Comité remercie M. Daniel Schneider pour son travail en tant que 1^{er} vérificateur des comptes pendant ces 2 dernières années il sera remplacé par M. Gérald Mayor, 2^{ème} vérificateur.

M. Gérald Mayor devient 1^{er} vérificateur et M. Alain Corthésy passe de suppléant à 2^{ème} vérificateur des comptes pour l'année prochaine.

Claude Ravenel demande à l'assemblée si quelqu'un est d'accord de prendre le poste de suppléant pour l'exercice 2020, M. Alain Martin se propose et votation est faite par l'assemblée à main levée.

Favorable : 21

Défavorable : 0

Abstention : 1

M. Alain Martin est élu par l'assemblée comme suppléant, le comité l'en remercie.

11. Présentation et adoption du budget

Rapport présenté par le caissier pour l'exercice 2019 M. Patrick Graber et discussion a été faite par rapport au déficit de cette année et aux diverses économies que l'on pourrait faire, le comité en a pris note.

(Voir à la fin du PV « Comptes 2018 et budget 2019 »)

Adoption des comptes 2019 par votation de l'AG à main levée :

Favorable : 22

Défavorable : 0

Abstention : 1

Le budget 2019 est accepté par l'assemblée.

Claude Ravenel informe l'assemblée que Patrick Graber démissionne du comité, il le remercie pour le travail accompli. Dès lors la place de caissier pour notre association est reprise par M. Alain Bleuer.

12. Modification des statuts

Claude Ravenel prend la parole par rapport à la dernière assemblée et aux débats qui ont eu lieu par rapport aux statuts et leur éventuelle modification. Ceux-ci ont été envoyés en même temps que la convocation pour cette assemblée, une proposition de révision des articles 3.2 et 3.9 de nos statuts décrivant les critères d'adhésion, ainsi que le droit de vote pour les membres actifs à statuts collectif est proposé par le Comité à l'assemblée :



12.1 Membres collectifs

Art. 3.2 - Membres actifs :

Art.3.2.1 - Membres individuels : Les Fontainiers avec brevet Fédéral ou non ainsi que toute personne individuelle, occupée dans le domaine de la distribution d'eau potable (étude, réalisation, exploitation, distribution et/ou entretien).

Art.3.2.2 - Membres collectifs : Les entreprises et services actifs dans le domaine de l'eau, tel que la gestion, la construction des réseaux et des infrastructures dédiées à l'eau

Art. 3.9 - Droit de vote

Art. 3.9.1 - Les membres actifs et les membres d'honneur ont droit à une voix.

Art. 3.9.2 - Les membres passifs n'ont pas le droit de vote, mais ils peuvent participer en tant qu'auditeurs et conseillers lors de l'assemblée générale.

Art. 3.9.3 - Le droit de vote n'est pas transmissible et aucun membre ne peut se faire représenter par un tiers lors d'une votation.

Acceptation modification des statuts par votation à main levée :

Favorable : 22

Défavorable : 0

Abstention : 1

La modification des statuts tel que présenté ci-dessus, est acceptée par l'assemblée.

12.2 Membres du comité

Claude Ravenel lance les débats entre les membres actifs et passifs au sein du comité, actuellement l'Art. 6.1 de nos statuts définissent le comité ainsi :

- Le Comité est composé d'au minimum 5 membres et de 9 au maximum. **Seul des membres actifs peuvent y être élus.**

Le comité actuel est composé de 8 personnes. 7 ont un statut de membre actif, dont 3 sont aussi des représentants de nos membres de soutiens. Un de nous et non des moindre, puisqu'il est au comité depuis la création de l'Association, n'est pas membre actif, mais et aussi un représentant d'un membre de soutien.

Cette situation est ambiguë et pose la question de savoir si la représentativité du comité actuel est conciliable avec l'article 6.1.

Nous vous proposons donc de modifier celui-ci de la façon suivante :

- Le Comité est composé d'au minimum 5 membres et de 9 au maximum. **Les membres actifs et passifs peuvent y être élus.** (La suite reste inchangée).



Cette modification permettrait d'éviter ce genre de situation et aurait l'avantage d'élargir la possibilité de renouvellement du comité, car, comme actuellement dans beaucoup de sociétés, il n'est pas facile de trouver des personnes intéressées et motivées pour ce genre de fonction.

Nous tenons à souligner que l'article 3.9 concernant le droit de vote resterait...

- Inchangé.
- Tel que vous l'avez accepté à l'instant.

La discussion est lancée et après débat il est décidé d'abandonner cette proposition et de ne rien changer à nos statuts dans l'immédiat en ce qui concerne les membres du comité, non sans rendre attentif l'assemblée que nous comptons sur eux pour soutenir le comité lors de l'organisation de manifestations ou autre représentation de l'Association, afin de maintenir celle-ci et éviter qu'elle ne s'essouffle et disparaisse.

Favorable : 11

Défavorable : 9

Corum pas atteint, donc statu quo.

Abstention : 3

En conséquence l'article 6.1 des statuts reste inchangé.

13. Fixation du montant des cotisations annuelles

Les cotisations des membres sont les seules rentrées financières de l'AFSR, celles des articles publicitaires sont inexistantes. Comme vous avez pu le constater lors de la présentation des comptes 2018, ainsi que du budget 2019, il manque environ Frs. 2000.00 pour boucler les comptes positivement, sans puiser dans l'épargne.

Le comité vous propose donc de revoir le montant des cotisations de la façon suivante :

Membres actif individuel Frs. 60.00.

Membres actif collectifs Frs. 300.00.

Membres passifs passe **de Frs. 200.00 à Frs. 300.00 selon décision assemblée de ce jour.**

Communes Frs. 300.00.

Claude Ravenel lance la discussion auprès de l'assemblée, celle-ci propose après débat de passer aussi la cotisation membre passifs de Frs. 200.00 à Frs. 300.00.

Acceptation modification des cotisations annuelles par votation à main levée :

Favorable : 16

Défavorable : 3

Abstention : 4

La modification des cotisations annuelle tel que présentée ci-dessus est acceptée par l'assemblée.



14. Election d'un(e) membre du comité de l'AFSR

Tel qu'informé par courriel le 21 décembre 2018, ainsi que dans la convocation et l'ordre du jour envoyé le 20.02.2019 pour cette AG, nous recherchons quelqu'un dans l'assemblée disposé(e) et intéressé(e) à faire partie de notre comité, ainsi que d'un président pour notre association.

MM. José Délèze et Quentin Morrezi et Mme. Inma Junco nous ont fait part de leur intérêt à rejoindre le comité en place et nous vous soumettons leur candidature par élection à mains levées.

Pour Mme. Inma Junco 19

Avis contraire 3

Abstention 1

Pour M. José Délèze 17

Avis contraire 4

Abstention 2

Pour M. Quentin Morezzi 17

Avis contraire 5

Abstention 1

Après le premier tour de l'élection Mme. Inma Junco et M. José Délèze décident de ne plus briguer une place au sein de notre comité, seul candidat restant en liste M. Quentin Morezzi est élu au sein du comité de l'AFSR.

Election d'un(e) président(e) de l'AFSR :

Comme informé et décrits précédemment, la place de Président de l'AFSR est à repourvoir. Vu que personne du comité ne veut briguer se poste, l'assemblée par voix de M. Sylvain Volbert propose de faire une pause de 15 min pour laisser le temps au comité de leur faire une proposition.

Le comité par voix de Claude Ravenel fait savoir à l'assemblée que M. Quentin Morezzi (fraichement élu) serait disposé à remplir cette tâche et soumet sa candidature par élection à mains levée.

Pour M. Quentin Morezzi 22

Avis contraire

Abstention 1

M. Quentin Morezzi est élu nouveau président de l'AFSR et il félicité par acclamation par l'assemblée.



15. Adhésions / démissions

Adhésions 5 membres actifs :

- M. Nicolas Charrière, Fontainier communal, Commune du Val-de-Charmey.
- M. Guillaume Dubey, Installateur Sanitaire, Dubey Pierre-Alain SA à Gletterens.
- M. Yves Yerly, Inspectorat de l'eau potable, SAAV Fribourg.
- M. Quentin Morezzi, Fontainier diplômé, Service de l'Eau, Ville de Lausanne.
- M. David Corcuff, Fontainier diplômé, de la Commune de Penthaz.

Démissions 4 membres actifs :

- M. Fernando Carrasco, fontainier à Lutry.
- M. Francis Gétaz, fontainier indépendant à Bussigny et ancien Président de l'AFSR.
- M. Stéphane Kilchenmann, fontainier à la Commune de Payerne.
- M. Patrick Burnet, Chef d'exploitation Usine de St-Sulpice, Service de l'Eau, Lausanne.

Adhésions 2 membres passifs :

- RuferLab SA, M. Stéphane RUFER à Courchavon (JU), laboratoire d'analyses.
- Etraxa Romandie SA, M. Olivier Henny à Gimel, travaux de génie civil, dégagement de conduite avec camion aspirateur.

Démissions 2 membres passifs :

- Entreprise Tecsan, bureau d'études technique sanitaire à Ollon.
- Entreprise PLCO, Pipelines Construction SA à Savigny.

Claude Ravenel remercie les membres démissionnaires pour leur fidélité tout au long de ces années et leur souhaite pleins succès pour leur avenir. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et ceux-ci sont acceptés par une acclamation de l'assemblée.

16. Aqua Pro 2020 à Bulle

Claude Ravenel remercie la commission qui a œuvré pour l'organisation et la tenue de notre stand lors de l'édition du salon Aqua Pro 2018, celle-ci était composée de MM. Pierre-Alain Grandchamp, Pierre-Alain Monney, Daniel Schneider et Manlio Briale, ainsi que de notre ancien président Sylvain Volbert.

Il lance le débat concernant la prochaine édition qui se déroulera du 5 au 7 février 2020, il informe l'assemblée que nous avons été contacté par le comité d'organisation de cette manifestation, celui a été représenté par M. Philippe Collet que nous avons reçu lors de notre séance de comité



Du 13 mars dernier, ce dernier nous a fait part de leurs diverses réflexions par rapport aux stands d'associations.

- Représentation Suisse-Allemande SBV, en possible collaboration avec AFSR.
- Organisation de concours tel que cela avait été fait il y a quelques années.

Concernant la prochaine édition d'Aqua Pro, le comité est favorable à ce que l'AFSR y tienne à nouveau un stand et qu'une commission soit à nouveau nommée en vue de l'élaboration de celui-ci.

Claude Ravenel soumet cette demande à l'assemblée et demande une votation à main levée :

Favorable : 22

Défavorable : 0

Abstention : 1

La participation à Aqua pro 2020 est acceptée par l'assemblée.

Nomination de la commission Aqua Pro 2020 :

Claude Ravenel demande à l'assemblée 4 personnes volontaires pour former la commission.

Se portent volontaires et nous les en remercions :

MM. Luciano Piceni, Jean-Marc Joye, Denis Corminboeuf et Jean-Marc Carrel.

17. Mot du SBV (Mme Franziska Meier, responsable de la formation pour le SBV).

Claude Ravenel remercie Franziska Meier pour sa présence parmi nous et lui passe la parole.



Cher collègues

J'aimerais vous présenter aujourd'hui le salut, au nom de la SBV et de l'ensemble du conseil d'administration, à l'AFSR

Pour nous tous, une année mouvementée est derrière nous.

Inondations, sécheresse pendant les mois d'été, bas niveaux de la nappe phréatique et diminution des sources - les fontainiers n'étaient pas seulement confrontés à des défis techniques, mais aussi naturels.

L'eau potable a également fait l'objet d'une attention massive au niveau politique - il suffit de penser à l'initiative sur l'eau potable, à la réduction urgente de l'utilisation des pesticides et bien plus encore.

Si nous regardons vers l'avenir, nous restons vigilants et continuons à utiliser nos pouvoirs avec joie et la conscience nécessaire pour notre élixir de vie, l'eau potable.

La formation continue et le perfectionnement restent indispensables pour tous - elles nous soutiennent dans notre travail de plus en plus complexe dans le domaine de l'eau.

Récemment, j'ai trouvé ce petit proverbe : **Toutes les tempêtes ne viennent pas secouer votre vie. Certains viennent pour vous dégager la voie.**

C'est dans cet esprit que je vous souhaite une année réussie, nouvelle et passionnante pour votre l'association ASFR et vous remercie pour vos efforts inlassables dans le domaine de l'eau potable.



Im Namen des SBV und des Gesamtvorstandes darf ich heute das Grusswort an den AFSR überbringen

Es liegt für uns alle ein recht turbulentes Vereinsjahr hinter uns. Überschwemmungen, Trockenheit während den Sommermonaten, tiefe Grundwasserstände und versiegende Quellen – die Brunnenmeister wurden nicht nur im technischen Bereich sondern auch seitens Natur stark gefordert.

Auch auf politischer Ebene hat das Trinkwasser massiv an Beachtung gewonnen – denken wir nur an die Trinkwasserinitiative, dringende Reduktion von Pestizideinsätzen und vieles mehr.

Schauen wir vorwärts, bleiben wir wachsam und setzen unsere Kräfte weiterhin mit Freude und der notwendigen Achtsamkeit für unser Lebenselixier, das Trinkwasser, ein. Laufende Aus- und Weiterbildung bleibt für alle unerlässlich – sie unterstützen uns in unseren immer komplexer werdenden Wasserarbeiten.

Kürzlich fand ich folgendes Sprichwort:

Nicht alle Stürme kommen, um dein Leben zu erschüttern. Manche kommen um dir den Weg freizumachen.

In diesem Sinne wünsche ich Ihnen ein erfolgreiches, neues und spannendes Vereinsjahr und bedanke mich für den unermüdlichen Einsatz im Trinkwasserbereich.



Claude Ravenel remercie Franziska Meier pour son allocution et lui offre un petit présent et lui souhaite un bon retour chez elle, celle-ci est acclamée par l'assemblée.

18. Manifestations 2019-2020

Claude Ravenel présente les prochaines manifestations.

- Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2019.
- Le 15 mai 2019 Assemblée de la DER au Champs-du-Moulins, dans les Gorges de l'Areuse
- Les 14 et 15 juin, Assemblée Générale de la SBV qui aura lieu à Yverdon et il profite pour remercier le comité d'avoir choisi de se déplacer en Suisse Romande à cette occasion. Il demande aux membres de notre association pour soutenir le comité lors de cette manifestation et espère pouvoir compter sur leur présence pour leur réserver un accueil chaleureux.
- Du 5 au 7 février 2020, Aqua Pro à Bulle.
- 18ème Assemblée Générale le 19 mars 2020 à Founex, canton de Vaud, région de Nyon, pas loin de la frontière Genevoise, dans les locaux des SITSE.

19. Propositions individuelles et divers

Claude Ravenel demande à l'assemblée si quelqu'un présent dans la salle a encore une communication à nous faire ou souhaite prendre la parole tout en sachant que nous n'avons pas reçu de demande spécifique avant l'envoi des convocations de l'assemblée.

- Frédéric Cunin, nous dit qu'il a participé à la dernière assemblée de la SSIGE, il propose et demande que l'AFSR soit représentée aux assemblées de la SSIGE, DER et éventuellement AVDE.
- Claude Ravenel remercie le Service des Energies d'Yverdon-Les-Bains pour la mise à disposition gratuitement de la salle pour les séances de notre comité.

Le Vice-Président remercie l'assemblée de sa participation et clos cette séance à 20h20.

Il invite les participants à partager un apéritif dinatoire.

[Prochaine AG le jeudi 19 mars 2020](#)